

## ATTESTATION DE CANDIDATURE UNIQUE EN SANTE Pour la rentrée 2024-2025

## Attestation sur l'honneur A déposer avant le 31 mars 2024

Dans le cadre prévu par le décret du 4 novembre 2019, pour accéder aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie (MMOP), vous devez déposer un dossier de candidature via Campus France. La présente attestation doit être jointe, correctement remplie et signée :

Je soussigné(e) : ☐ M.	. 🗆 Mme		
Nom:		Prénom :	
Né(e) le	à:	Pays:	
Numéro étudiant :			
atteste sur l'honneur :			
☐ ne pas avoir dépo pour l'une des forma dans une autre univer	ations de santé (médecine	ine rentrée universitaire <b>2024-20</b> e, maïeutique, odontologie, pha	<b>025</b> de dossier de candidature armacie, masso-kinésithérapie)
☐ avoir déposé cette éventuelle admission p	e candidature <b>uniquement</b> pour la rentrée 2024-2025.	t auprès de l'université de	en vue d'une
•	<del>-</del>	produite en justice et que toute re et à des sanctions prévues par	
Fait à		Signature obligatoir	^e
Le			